



FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

PROJET : **Appui à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP)**

PAYS : **Érythrée**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Date : septembre 2011

Équipe d'évaluation

Chef d'équipe : Joseph Muvawala, Économiste principal, Éducation, OSHD.2

Membres de l'équipe :

Abdulai Baba, Chargé principal de la passation des marchés, OSHD.0
Lydia Chatizembwa, Analyste supérieur du portefeuille, OSHD.0
Brenda Akinyi Aluoch, Conseiller juridique principal, GECL.1
Mkandawire Kanyerere, Spécialiste principal, Gestion financière régionale

Chef de Division du secteur : Boukary Savadogo, OSHD.2
Directeur sectoriel : Agnès Soucat, OSHD
Directeur régional : Kayizzi-Mugerwa, OREB

Pairs évaluateurs

Corbin M Guedegbe, Analyste en chef de l'éducation, OSHD.2
Bongjoh Felix, Analyste en chef de l'éducation OSHD.2
Maria Mdachi, Analyste supérieur de l'éducation, OSHD.2
Elena Ferreras, Chargé supérieur des questions de genre, OSHD.0
Budali Isahaku, Socio-économiste principal, OSHD.1
Vwala-Zikhole Wiseman Chavula, Chargé de décaissements principal, FFCO.3

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES, POIDS ET MESURES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS, INFORMATIONS SUR LE DON, RÉSUMÉ DU PROJET, CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS, CALENDRIER DU PROJET i-viii

I – OBJECTIF STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION.....	1
1.1. Liens entre le projet, la stratégie et les objectifs du pays.....	1
1.2. Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3. Coordination des bailleurs de fonds.....	3
II – DESCRIPTION DU PROJET	3
2.1. Composantes du projet	3
2.2. Solution technique retenue et autres solutions de rechange envisagées.....	4
2.3. Nature du projet	5
2.4. Coût et dispositifs de financement du projet.....	5
2.5. Zone et population cibles du projet.....	7
2.6. Processus participatif durant l'identification, la conception et l'exécution du projet.....	8
2.7. Expérience du Groupe de la Banque et enseignements pris en compte dans la conception du projet.....	8
2.8. Principaux indicateurs de performance	9
III – FAISABILITÉ DU PROJET	9
3.1. Performance économique et financière	9
3.2. Impacts environnementaux et sociaux.....	10
IV – EXÉCUTION	12
4.1. Modalités d'exécution	12
4.2. Suivi	16
4.3. Gouvernance.....	16
4.4. Durabilité	16
4.5. Gestion des risques.....	17
4.6. Création du savoir	18
V – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE.....	19
5.1. Instrument juridique	19
5.2. Conditions de l'intervention du Groupe de la Banque	19
5.3. Conformité aux politiques de la Banque.....	19
VI – RECOMMANDATION	19
Annexe I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays	1
Annexe II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays	1
Annexe III. Projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires de développement dans le pays.....	1
Annexe IV. Carte de la zone du projet.....	1
Annexe V. Résumé du PGES	2

LISTE des tableaux

<i>Cadre logique axé sur les résultats.....</i>	<i>v</i>
<i>Calendrier du projet</i>	<i>viii</i>
<i>Tableau 2.1 : Composantes du projet</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 2.2 : Solutions de rechange au projet envisagées et raison de leur rejet.....</i>	<i>5</i>
<i>Tableau 2.3 : Coût estimatif du projet par composante [montants en millions de dollars et d'UC].....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2.4 : Sources de financement [montants en millions d'UC]</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2.5 : Coût du projet par catégorie de dépenses [montants en millions de dollars et d'UC].....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2.6 : Calendrier de dépenses par composante [montants en millions d'UC]</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2.7 : Calendrier de dépenses par source et catégorie de dépenses [montants en millions d'UC].....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 4.1 : Modalités de passation des marchés</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 4.5 : Risques et mesures d'atténuation.....</i>	<i>18</i>

Équivalences monétaires

Taux en vigueur en août 2011

1 UC	=	24,6118 nakfas
1 dollar	=	15,37 nakfas
1 UC	=	1,60045 dollar

Exercice budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme	=	2,200 livres
1 mètre	=	3,28 pieds
1 millimètre	=	0,03937 pouce
1 kilomètre	=	0,62 mile
1 hectare	=	2,471 acres

Sigles et abréviations

BAD	=	Banque africaine de développement
DTS	=	Droits de tirage spéciaux
EFTP	=	Enseignement et formation techniques et professionnels
FAD	=	Fonds africain de développement
OMD	=	Objectifs du millénaire pour le développement
PGES	=	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	=	Produit intérieur brut
PMU	=	Cellule de gestion de projets
UC	=	Unité de compte
UE	=	Union européenne

Informations sur le don

Informations sur le client

BÉNÉFICIAIRE : Etats érythréen

ORGANE D'EXÉCUTION : Ministère de l'Education

Plan de financement

Source	Montant (millions d'UC)	Instrument
FAD	12,02	Don
Gouvernement	1,33	Contribution de contrepartie
COÛT TOTAL	13,35	

Principales informations sur le financement du FAD

Monnaie du don	UC
Type de taux d'intérêt	Sans objet
Marge de taux d'intérêt	Sans objet
Commission d'engagement	Sans objet
Autres commissions	Sans objet

Calendrier — principales dates (prévues)

Sollicitation d'un appui auprès de la Banque par le gouvernement	Décembre 2010
Mission d'identification	Mars 2011
Mission préparatoire	Mai 2011
Approbation de la note conceptuelle	Juillet 2011
Mission d'évaluation	Août 2011
Approbation du projet	Novembre 2011
Entrée en vigueur	Décembre 2012
Achèvement	Décembre 2016
Dernier décaissement	Juin 2017

Résumé du projet

1. Aperçu du projet. **Le projet proposé d'appui à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels vise à aider le gouvernement érythréen à tenir son engagement d'améliorer l'accès équitable à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) dans le pays et d'en renforcer la qualité et la pertinence.** Ce projet a pour effet direct l'augmentation de l'offre de techniciens de niveau intermédiaire très compétents dont l'économie érythréenne a besoin. Les principaux produits du projet seront l'accroissement du nombre — de 750 en 2011 à 1 300 en 2014 — de diplômés des institutions existantes d'EFTP, l'intégration de la formation en entrepreneuriat dans les programmes des institutions d'EFTP et enfin, l'institutionnalisation des études de suivi socioprofessionnel qui seront effectuées par la Direction de l'EFTP et aideront à mesurer l'efficacité externe des systèmes de formation. Le projet sera mis en œuvre sur une période de cinq ans et financé au moyen d'un don du Fonds africain de développement (FAD) de 12,02 millions d'UC, la contribution gouvernementale s'élevant à 1,33 million d'UC. Le projet utilise la « règle des petites allocations », laquelle permet aux pays dont le montant indicatif de l'allocation triennale basée sur la performance est inférieur à 20 millions d'UC d'accéder à l'ensemble de l'allocation en question à tout moment durant le cycle.

2. Évaluation des besoins. **L'Érythrée souffre d'une pénurie de compétences techniques et professionnelles de niveau intermédiaire.** Le taux d'inscription dans les programmes officiels d'EFTP ne s'élève qu'à 3,14 % au-delà du cycle primaire et les institutions existantes d'EFTP ne sont pas bien équipées pour adopter pleinement le mode de fourniture de l'EFTP basé sur la compétence. La production annuelle, qui est d'à peu près 750 diplômés aux niveaux intermédiaire et avancé, reste inférieure à la demande actuelle projetée d'environ 1 000 diplômés par an dans le secteur manufacturier, pour ne pas parler des besoins d'autres secteurs. D'où la nécessité impérieuse de renforcer la capacité des institutions nationales d'EFTP, pour aider le pays à remédier aux insuffisances des programmes d'acquisition des compétences. Le projet fait suite à une demande du gouvernement érythréen qui entend rendre les diplômés de l'EFTP plus aptes à l'emploi et partant, à contribuer à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

3. Valeur ajoutée de la Banque. **Le projet vient compléter et pérenniser les réalisations des investissements effectués dans l'éducation de base par le gouvernement, d'autres partenaires au développement et la Banque, en créant plus de possibilités de transition vers l'enseignement postprimaire.** La Banque a obtenu par le passé d'excellents résultats en matière de conception et de mise en œuvre d'interventions dans le domaine de l'éducation en Érythrée. Les interventions de la Banque et d'autres partenaires au développement ont eu un effet positif, du point de vue de l'élargissement de l'accès et de l'augmentation des taux d'achèvement au niveau tant du primaire que du secondaire. En conséquence, au niveau postprimaire, le système n'est pas à même d'absorber environ 70 % des élèves qui achèvent la huitième année, ce qui réduit l'efficacité et la durabilité des investissements dans les cycles inférieurs du système éducatif. L'intervention créera à peu près 750 places pour les élèves ayant achevé la huitième et la douzième années. En outre, l'Union européenne a fourni un appui à l'élaboration de programmes d'études basés sur la compétence et à l'adoption de normes professionnelles. Mais les conditions prévalant dans les institutions d'EFTP ne correspondent pas au mode de fourniture de programmes d'études basés sur la compétence. Le projet appuiera l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage, accroissant ainsi l'efficacité et la viabilité des investissements effectués dans l'élaboration des programmes d'études.

4. Gestion du savoir. **Le projet contribuera à améliorer la base de connaissances du gouvernement et de la Banque dans le domaine du perfectionnement des compétences.** Le projet vise à favoriser l'acquisition, le développement et l'application d'un savoir-faire technique de grande qualité chez les diplômés de l'EFTP, de façon cohérente avec les valeurs nationales et les objectifs de formation établis comme base de croissance économique. En ce qui concerne les informations connexes qui sont de nature empirique ou reposent sur des éléments probants, des travaux d'analyse seront effectués dans le domaine de l'efficacité externe de l'EFTP et du marché du travail, en vue de produire des connaissances destinées à aider le gouvernement à élaborer un programme global pour le sous-secteur de l'EFTP, ainsi que d'identifier les déficits de compétences qu'il convient de combler pour promouvoir le programme de croissance.

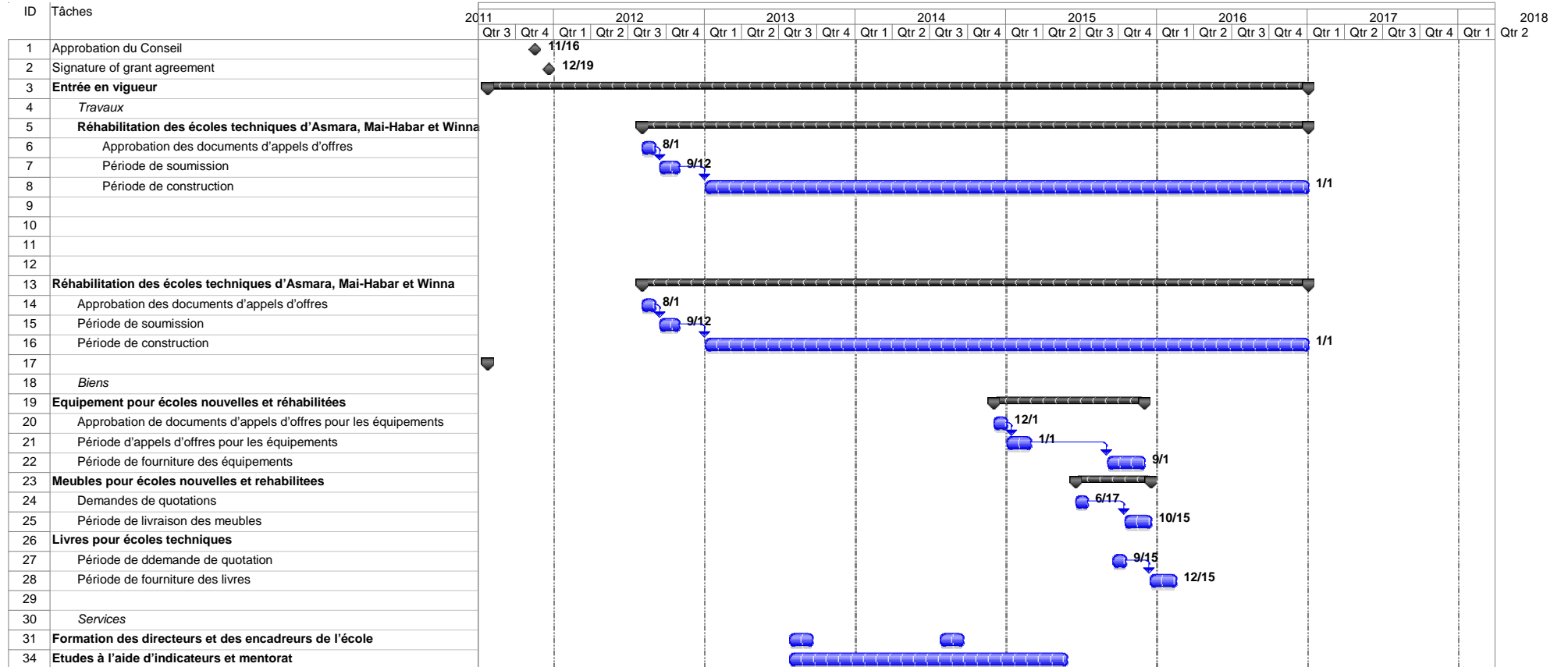
Cadre logique axé sur les résultats

Nom du pays et titre du projet : Érythrée — Projet d'appui à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) Objectif du projet : Appuyer le renforcement des compétences techniques et professionnelles de niveau intermédiaire de grande qualité dont l'économie érythréenne a besoin.						
CHAÎNE DE RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			Moyen de vérification	RISQUES / MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (notamment l'indicateur sectoriel de base)	Référence (2010)	Cible (2016)		
IMPACT	Disponibilité d'une main-d'œuvre technique de niveau intermédiaire très compétente pour l'industrie	% d'élèves qui sortent des institutions d'EFTP avec les compétences requises	70 % (dont 40 % de filles)	90 % (dont 45 % de filles)	Statistiques nationales, études de suivi socioprofessionnel, rapports sur l'EFTP	
		% de diplômés qui sont employés en l'espace de six mois après la fin de leurs études	80 %	90 %		
		Taux d'inscription dans les institutions d'EFTP en pourcentage du total des inscriptions à tous les niveaux du système éducatif	0,3 %	0,6 %		
RÉALISATIONS	Réalisation 1. Renforcement des institutions publiques d'EFTP de niveau intermédiaire, du point de vue des installations physiques, des équipements pertinents et des membres du personnel qualifiés.	% d'enseignants qualifiés dans les établissements techniques.	60 % de garçons et 20 % de filles	70 % de garçons et 30 % de filles	Rapports du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement sur l'EFTP, rapports provenant des institutions, rapports de suivi de projet et rapports d'achèvement de projet	<u>Risques</u> : manque de ressources pour couvrir les charges renouvelables actuelles (équipements, entretien et enseignants, etc.) Mesure d'atténuation : provisions pour le financement intégré du renforcement des compétences dans le budget du ministère de l'Éducation
		Ratios manuel-élève dans les établissements bénéficiaires	1 : 10	1:1		
		Nombre d'institutions modernisées et équipées	Néant	3 institutions		
		Nombre de diplômés de l'EFTP	750 diplômés (dont 40 % de filles)	1 300 diplômés (dont 45 % de filles)		
	Réalisation 2. Accroissement du nombre d'élèves qui entrent et sortent diplômés des institutions d'EFTP — ventilé par genre — et augmentation du nombre d'élèves filles dans les programmes non traditionnels	% des élèves qui achèvent la 8 ^e année et la 12 ^e année et s'inscrivent dans les programmes d'EFTP	4,7 % (dont 40 % de filles)	6 % (dont 45 % de filles)	Rapports du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement sur l'EFTP, rapports provenant des institutions	<u>Risque</u> : instabilité du flux des élèves (filles et garçons) ayant le niveau de scolarité requis <u>Mesure d'atténuation</u> : institutionnalisation des programmes d'orientation professionnelle et de modèles à imiter au niveau du premier et du deuxième cycles du secondaire, et mise en œuvre d'interventions visant à améliorer les compétences des enseignants au même niveau.
		% d'élèves qui achèvent les programmes d'EFTP, ventilé par genre	80 % (dont 40 % de filles)	90 % (dont 45 % de filles)		
		% d'élèves filles des établissements techniques	40 %	45 %		

PRODUITS	Réalisation 3. Renforcement de la Direction de l'EFTP et des institutions, afin qu'elles puissent jouer un rôle de coordination et d'élaboration de la politique dans le secteur de l'acquisition des compétences et de la formation	Nombre d'études de suivi socioprofessionnel et de tests de compétence effectués Nombre d'enseignants formés Nombre de responsables formés	Néant 47 (dont 10 % de filles) Néant	2 études 180 (dont 30 % de filles) 20 (dont 10 % de filles)	Entrevues de départ et enquêtes, rapports d'étape trimestriels, rapports annuels sur la performance, enquêtes auprès du personnel et rapports d'appréciation préalable	
	Composante 1 : accroissement d'une accessibilité équitable et de la qualité de l'EFTP - Modernisation de 3 établissements techniques existants (<i>réhabilitation des infrastructures et des équipements ; passation des marchés des équipements</i>)	Nombre d'établissements existants réhabilités et équipés	3 établissements techniques publics et 3 établissements techniques privés existants		Rapports d'étape annuels du ministère de l'Éducation et rapports d'étape trimestriels du projet	Risque : le dépassement de coûts durant l'exécution qui peut être lié au nombre considérable de ressources matérielles fournies. Mesure d'atténuation : une opération exhaustive d'établissement des coûts lors de l'appréciation préalable, et inclusion des provisions pour aléas ; mise en œuvre d'activités de construction et de modernisation réunies en groupes successifs, à des fins d'évaluation des options de maîtrise des coûts.
	Composante 2 : renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière d'EFTP - Renforcement des compétences pédagogiques des professeurs d'entrepreneuriat - Formation des responsables des institutions d'EFTP et de ceux d'élaboration des politiques .	Nombre professeurs d'entrepreneuriat formés Nombre de responsables et d'employés de la Direction de l'EFTP formés	180 professeurs d'entrepreneuriat (dont 30 % de femmes) 20 responsables, 4 employés de la Direction de l'EFTP et 4 employés de la Cellule de gestion des projets		Rapports d'étape annuels du ministère de l'Éducation et rapports d'étape trimestriels du projet	
	Composante 3 : gestion de projet - Création d'une Cellule de gestion des projets - Coordination et fourniture de programmes d'EFTP -	Cadre fonctionnel de gestion du projet pour une coordination totale	La Cellule de gestion des projets démarre ses activités au début du projet et s'emploie à mettre en œuvre l'aménagement des infrastructures et la réalisation des ouvrages ainsi que de leur équipement		Rapports d'étape annuels du ministère de l'Éducation et rapports d'étape trimestriels du projet	

PRINCIPALES ACTIVITÉS	<p><u>Composante I : élargissement d'un accès équitable à l'EFTP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des installations existantes et équipement des ateliers 	<p>Ressources :</p> <p>Coût du projet par catégories de dépenses</p> <table> <tr> <td>Catégorie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Biens</td> <td>9,13</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>3,31</td> </tr> <tr> <td>Services</td> <td>0,32</td> </tr> <tr> <td>Charges d'exploitation</td> <td>0,59</td> </tr> <tr> <td>Coût total du projet</td> <td>13,35</td> </tr> </table>	Catégorie		Biens	9,13	Travaux	3,31	Services	0,32	Charges d'exploitation	0,59	Coût total du projet	13,35
	Catégorie													
	Biens		9,13											
Travaux	3,31													
Services	0,32													
Charges d'exploitation	0,59													
Coût total du projet	13,35													
<p><u>Composante II : renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière d'EFTP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau et formation des enseignants • Formation des responsables des établissements et de ceux de l'élaboration de la politique • Appui au système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (études de suivi socioprofessionnel) 														
<p><u>Composante III : gestion de projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Paiement du coût du suivi et de l'évaluation, des coûts opérationnels et d'audit, ainsi que des charges et des salaires du personnel de la Cellule de gestion des projets. 														

Calendrier du projet



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA
BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE
PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON À L'ÉRYTHRÉE EN FAVEUR DU
PROJET D'APPUI À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION TECHNIQUES ET
PROFESSIONNELS**

La direction soumet le présent rapport et la recommandation y afférente concernant une proposition visant l'octroi d'un don de 12,02 millions d'UC en faveur du projet d'appui à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels en Érythrée.

I. OBJECTIF STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens entre le projet, la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le projet proposé est ancré dans les stratégies et objectifs de développement de l'Érythrée. Ce projet proposé d'appui à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels est aligné sur les priorités des objectifs de développement de l'Érythrée, qui se concentrent sur la mise en place de niveaux optimums du stock de capital humain requis pour assurer une réduction de la pauvreté et une croissance durables. Le projet vise par ailleurs à satisfaire les besoins de l'économie dont la structure évolue en faveur des secteurs industriel et tertiaire. Dans ce contexte, il est essentiel d'améliorer l'offre et la qualité des techniciens de niveau intermédiaire pour aider le pays à augmenter la productivité des travailleurs, améliorer l'efficacité et la flexibilité du marché du travail et accroître l'innovation professionnelle et technologique grâce au renforcement des capacités des techniciens en matière d'application et d'adaptation des connaissances et des processus tant existants que nouveaux.

1.1.2 Le projet est conforme aux priorités du gouvernement et à celles de la Banque. Le projet proposé est aligné sur les principaux documents stratégiques et de politique du gouvernement et de la Banque, et s'attaque au principal problème de développement, à savoir accroître le stock de capital humain. Premièrement, le projet proposé cadre avec le Document intérimaire de stratégie pays 2009-2011 du Groupe de la Banque pour l'Érythrée, lequel vise à appuyer les efforts déployés par le pays en vue de mettre en place un niveau optimal du stock de capital humain requis pour assurer une croissance durable. Deuxièmement, le projet est en harmonie avec le Plan de développement du secteur de l'éducation et la Feuille de route pour le développement des différents niveaux d'enseignement en Érythrée (2008). Troisièmement, le projet est aligné sur les priorités du Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté de 2004-2006, qui met lui aussi l'accent sur le développement du capital humain du pays. Quatrièmement, les objectifs du projet tiennent compte des recommandations du Panel de haut niveau de 2007, de la Stratégie à moyen terme 2008-2012 et de la Stratégie de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie, qui insistent sur le besoin pour la Banque d'investir dans la science, les technologies et les innovations dans le cadre de l'enseignement professionnel, de la formation et de l'enseignement supérieur.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Le manque de capital humain approprié entrave les efforts déployés par l'Érythrée pour faire reculer la pauvreté, transformer la société et créer une économie moderne, dynamique et compétitive. Le pays connaît une pénurie de main-d'œuvre de

niveau intermédiaire, en particulier de techniciens. Le principal problème du système éducatif est qu'il oriente les élèves vers l'enseignement général. En conséquence, le taux d'inscription dans les programmes d'EFTP ne constitue que 3,14 % des inscriptions dans les institutions d'enseignement supérieur. Dans le cadre des efforts visant à accroître l'accès à l'EFTP, l'Union européenne finance un programme de mentorat qui cible les élèves de la huitième à la douzième année, l'objectif étant d'atténuer la stigmatisation subie par la filière de l'EFTP et d'encourager les élèves à s'y inscrire au lieu d'aller systématiquement vers les filières générales. En outre, la filière de l'EFTP est gratuite en Érythrée et ses diplômés affichent un bon taux d'emploi. Les dispositions prises par le gouvernement pour augmenter le taux d'inscription dans les programmes d'EFTP en le portant à 15 % d'ici à 2015 sont cependant entravées par l'incapacité du système d'absorber jusqu'à 70 % des élèves qui réussissent aux examens de la dixième et la douzième années et dont le nombre devrait, selon les prévisions, passer de 14 000 en 2011 à 28 800 en 2015.

1.2.2 Le projet aidera le pays à améliorer son capital humain, lequel est crucial pour poursuivre le programme de croissance et de réduction de la pauvreté. L'investissement dans l'EFTP en Érythrée arrive à point nommé pour trois principales raisons. Premièrement, un taux élevé de croissance économique s'établissant en moyenne à environ 17 % est prévu pour le pays à moyen terme, en raison des activités lucratives d'exploitation aurifère. Deuxièmement, la structure de l'économie évolue en faveur de l'industrie et des services. Troisièmement, les compétences intermédiaires sont recherchées dans un nombre de filières manufacturières, notamment l'alimentation, les boissons, la mise en bouteilles, le tabac, les textiles, le cuir et les articles en cuir, le papier, l'imprimerie, la publication, les produits chimiques, la poterie, la briqueterie, les céramiques, le ciment, les produits manufacturiers métalliques, les produits automobiles et le mobilier. En conséquence, le projet appuiera la formation dans des métiers pertinents comme la soudure et la fabrication métallique, la boiserie, l'électricité et l'électronique, le froid, la plomberie, la construction de bâtiments, l'électricité automobile et la mécanique automobile. La demande de tous ces métiers est forte dans le secteur manufacturier et dans l'industrie aurifère en particulier. En somme, le maintien de la croissance à moyen et à long terme passera par l'augmentation de la quantité et de la qualité des compétences pour faire face aux exigences de l'économie.

1.2.3. La Banque est un des grands partenaires au développement intervenant dans le secteur de l'éducation en Érythrée, et ce secteur est le seul qui bénéficie actuellement d'un financement de l'institution. Les interventions de la Banque en Érythrée sont devenues d'autant plus importantes que la Banque mondiale a mis fin à ses opérations en août 2011 et l'Union européenne a achevé son programme de travail en faveur de l'éducation. Il est par ailleurs utile de rappeler que lorsque le gouvernement a sollicité une aide au titre du FAD-11, l'enseignement supérieur et l'EFTP figuraient parmi les secteurs ciblés. Toutefois, en raison du montant limité de l'allocation, seul le projet de l'enseignement supérieur a été financé, étant entendu que l'opération relative à l'EFTP sera conçue et appuyée dès que des ressources seront disponibles. En finançant la présente intervention, la Banque complète des investissements antérieurs dans le secteur éducatif et répond par ailleurs à une demande précise du gouvernement érythréen qui sollicite son appui.

1.2.4. Le gouvernement a besoin d'aide pour desserrer de graves contraintes financières dans le sous-secteur de l'EFTP. Les financements des interventions en faveur de l'EFTP contenues dans le Plan de développement du secteur éducatif et la Feuille de route pour le développement des différents niveaux d'enseignement ne se sont pas concrétisés et en conséquence, des aspects cruciaux de la réforme ayant trait à l'accès n'ont pas été mis en

œuvre. Le concours de la Banque est donc nécessaire pour fournir au gouvernement les ressources dont il a besoin pour mettre en œuvre des aspects essentiels de la réforme de l'EFTP.

1.3 Coordination des bailleurs de fonds

1.3.1 Le mécanisme de coordination des actions des bailleurs de fonds dans le pays est suffisant pour appuyer le dialogue et la mise en œuvre efficace d'une opération relative à l'EFTP. Le ministère de l'Éducation se charge de coordonner toute l'aide en faveur de l'éducation dans le pays. Il existe par ailleurs un comité technique des bailleurs de fonds qui coordonne les activités des donateurs dans le secteur social. Outre la Banque, la Banque mondiale et l'Union européenne sont d'importants acteurs qui appuient le secteur éducatif. Elles ont toutes les deux appuyé le Programme de développement du secteur de l'éducation, au moyen d'un crédit de l'Association internationale de développement de 45 millions de dollars et d'un don de l'Union européenne de 53 millions d'euros. Le gouvernement chinois a par ailleurs contribué à l'extension de la faculté des sciences humaines et sociales, tandis que le gouvernement indien octroie un appui à la fourniture des technologies de l'information et de la communication ainsi que des équipements de science aux institutions d'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'EFTP, les financements disponibles de l'Union européenne se sont concentrés sur les interventions non matérielles dans le Programme de développement du secteur de l'éducation, parmi lesquelles l'élaboration d'un programme d'études axé sur la compétence et des normes professionnelles, la formation des enseignants, et l'acquisition de manuels et du matériel didactique. En raison de contraintes financières, le gouvernement érythréen n'a pas financé les réformes ciblant l'élargissement de l'accès aux compétences de niveau intermédiaire grâce à l'extension, à la réhabilitation et à l'équipement des établissements techniques existants. Dans ce contexte, le projet viendra compléter de façon stratégique les efforts déployés actuellement par le gouvernement érythréen et d'autres partenaires au développement dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les investissements du projet feront fond sur les efforts d'autres partenaires comme la Banque mondiale, l'Union européenne et le gouvernement, qui ciblent l'amélioration de la scolarisation de tous les Érythréens.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Composantes du projet

2.1.1 L'objectif de développement du projet est d'appuyer la production de compétences de niveau intermédiaire de qualité en matière de formation technique et professionnelle qui sont requises pour stimuler la croissance économique et faire reculer la pauvreté.

2.1.2 Les objectifs spécifiques du projet sont 1) d'améliorer l'accès équitable à l'EFTP, 2) d'accroître la pertinence et la qualité de l'EFTP, et 3) d'améliorer la gestion au niveau de la coordination et des établissements scolaires. Le projet comportera trois composantes qui lui permettront d'atteindre ces objectifs.

*Tableau 2.1.
Composantes du projet*

N°	Désignation de la composante	Coût estimatif (millions d'UC)	Description de la composante
1	<p><u>Accroissement d'une accessibilité équitable et de la qualité de l'EFTP</u></p> <p>Aménagement des infrastructures</p> <p>Équipements</p>	<p>3,31</p> <p>9,18</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette composante appuie l'élargissement de l'accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) au niveau intermédiaire. Elle améliorera le cadre d'apprentissage dans trois établissements publics d'enseignement technique existants (écoles techniques d'Asmara, de Winna et de Mai-Habar) et équipera trois établissements techniques privés existants. L'extension des installations des établissements comprendra la construction et l'agrandissement des ateliers, des installations sanitaires ainsi que d'ouvrages externes dont les routes d'accès, les drains et les allées piétonnes. ▪ Des équipements modernes pour tous les métiers seront fournis aux établissements techniques publics et privés existants, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.
2	<p><u>Renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'EFTP</u></p>	0,25	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette composante appuiera les efforts visant à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les établissements du projet, en assurant la formation et la mise à niveau de 180 enseignants des métiers pertinents. Pour améliorer la gestion scolaire, 20 directeurs d'établissement seront par ailleurs formés. Le projet appuiera le ministère de la Santé en mettant en œuvre un programme de lutte contre le sida dans les établissements scolaires. La composante appuiera en outre des travaux d'analyse, notamment des études de suivi socioprofessionnel et sur le marché du travail.
3	<p><u>Gestion du projet</u></p>	0,60	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette composante fournira les ressources requises pour effectuer l'audit annuel du projet et couvrir les charges d'exploitation nécessaires pour l'administration et la supervision technique du projet d'appui à l'EFTP. Parmi les activités ciblées figureront les communications et le suivi du projet.

2.2 *Solution technique retenue et autres solutions de rechange explorées*

2.2.1 Deux solutions techniques ont été examinées lors de la conception du projet. La solution technique retenue permet de s'attaquer aux problèmes clés de l'accessibilité, de l'équité et de la pertinence de l'EFTP. Cette solution contribuera à étendre, réhabiliter et équiper trois établissements techniques publics existants et trois autres établissements techniques privés bénéficiant de l'appui de l'Etat. Dans le cadre de cette initiative, une attention adéquate est accordée aux problèmes d'accessibilité, de pertinence et d'équité. Tant pour la Banque que pour le gouvernement érythréen, cette solution est alignée sur le cadre de la politique gouvernementale en matière d'EFTP, qui vise à maintenir et à préserver les gains réalisés dans le domaine de l'EFTP depuis l'indépendance.

2.2.2 Une autre solution technique qui a été examinée, mais écartée, consistait à construire et à équiper trois nouveaux établissements techniques publics, ainsi qu'à réhabiliter et à équiper trois institutions techniques publiques existantes. Cette solution de rechange présentait des inconvénients, notamment le fait qu'elle était sélective dans son

approche et ne tenait pas compte des problèmes de qualité auxquels sont confrontées les institutions de formation privées d'où sortent environ 50 % des diplômés de l'EFTP et dont les dépenses récurrentes sont déjà prises en charge en partie par l'État. Qui plus est, cette solution ne s'attaquait pas adéquatement aux questions de durabilité en ce qui concerne le maintien et la préservation des gains réalisés par le pays dans le secteur de l'EFTP depuis l'indépendance en 1991. Compte tenu de ces inconvénients, la solution de rechange a été écartée.

Tableau 2.2.
Solution de rechange au projet examinée et raisons de son rejet.

Désignation de la solution de rechange	Brève description	Raison du rejet
Extension sélective de l'EFTP	Cette solution consistait à construire et à équiper trois nouveaux établissements techniques publics, ainsi qu'à réhabiliter et à équiper trois institutions techniques publiques existantes, et elle ne tenait pas compte des fournisseurs privés qui produisent 50 % des diplômés de l'EFTP du pays.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La solution de rechange ne couvrait pas le besoin exprimé par le gouvernement de maintenir les gains réalisés dans le domaine de la fourniture de programmes d'EFTP depuis l'indépendance.

2.3 *Nature du projet*

Cette opération est un projet d'investissement. Elle aidera à financer la mise en œuvre de certains éléments des réformes convenues, en vue d'accroître l'accessibilité et la qualité des programmes d'EFTP en Érythrée.

2.4 *Coût et dispositifs de financement du projet*

2.4.1 **Le coût total du projet est estimé à 13,35 millions d'UC.** Il sera financé conjointement au moyen d'un don FAD de 12,02 millions d'UC (90,0 %) et d'une contribution du gouvernement de 1,33 million d'UC (10 %). Le financement du FAD couvrira 100 % des coûts en devise et 63,0 % de ceux en monnaie nationale. Le gouvernement financera 37,0 % des coûts en monnaie nationale. Le Fonds contribuera au financement des coûts des travaux, des biens, des services et de la formation. Le gouvernement couvrira les dépenses accessoires, notamment les impôts, taxes et droits, les frais de formation, les salaires du personnel de la Cellule de gestion des projets, et les salaires supplémentaires des nouveaux employés des nouvelles institutions construites dans le cadre du présent projet. Se référer à l'annexe C2 pour la liste des biens et services.

2.4.2 **Ces coûts estimatifs sont basés sur les prix d'août 2011, un facteur d'indexation ayant été intégré pour réduire l'incidence des augmentations de prix sur les produits prévus.** Aux fins de l'établissement des coûts, les prix de tous les articles ont été fixés en dollars des États-Unis et convertis en unités de compte (UC) au taux de change en vigueur au mois de juillet 2011. L'indexation des prix a été calculée sur la base d'une augmentation annuelle des prix de 2,5 % pour les coûts en devise et de 3,5 % pour ceux en monnaie locale, tout au long de la période d'exécution de cinq ans. Les coûts estimatifs du projet et les sources proposées de financement sont résumés dans les tableaux 2.3 à 2.7.

Tableau 2.3.
Coûts estimatifs du projet par composante [montants en millions de dollars et d'UC]

Composante	En millions de dollars EU			% devise	En millions d'UC			% devise
	Coût en devise	Coût en monnaie nationale	TOTAL des coûts		Coût en devise	Coût en monnaie nationale	TOTAL des coûts	
1. Élargissement d'un accès équitable à l'EFTP	14,24	3,45	17,69	80,5 %	8,90	2,16	11,06	80,5 %
2. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles	0,00	0,36	0,36	0,0 %	0,00	0,22	0,22	0,0 %
3. Gestion du projet	0,00	0,85	0,85	0,0 %	0,00	0,53	0,53	0,0 %
Total, coût de base	14,24	4,66	18,90	75,4 %	8,90	2,91	11,81	75,4 %
Provisions pour aléas d'exécution	0,71	0,23	0,95	75,4 %	0,45	0,15	0,59	75,4 %
Provisions pour aléas financiers	1,14	0,37	1,51	75,4 %	0,71	0,23	0,95	75,4 %
Total, coût du projet	16,10	5,26	21,36	75,4 %	10,06	3,29	13,35	75,4 %

Note : les taux de change sont indiqués au début du présent rapport (page (i))

Tableau 2.4.
Sources de financement [montants en millions d'UC]

Source de financement	En millions d'UC			% DU TOTAL
	Coût en devise	Coût en monnaie nationale	TOTAL des coûts	
Don FAD	10,06	1,96	12,02	90,0 %
Gouvernement érythréen	0,00	1,33	1,33	10,0 %
Total, coût du projet	10,06	3,29	13,35	100,0 %
Pourcentage	75,4 %	24,6 %	100,0 %	

Tableau 2.5
Coût du projet par catégorie de dépenses [montants en millions de dollars et d'UC]

Catégorie de dépenses	En millions de dollars			% devise	En millions d'UC			% devise
	Coût en devise	Coût en monnaie nationale	TOTAL des coûts		Coût en devise	Coût en monnaie nationale	TOTAL des coûts	
1. Bien	14,60	0,01	14,61	100,0 %	9,12	0,01	9,13	100,0 %
2. Travaux	1,50	3,80	5,29	28,3 %	0,94	2,37	3,31	28,3 %
3. Services	0,00	0,52	0,52	0,0 %	0,00	0,32	0,32	0,0 %
4. Charges d'exploitation	0,00	0,94	0,94	0,0 %	0,00	0,59	0,59	0,0 %
Total, coût du projet	16,10	5,26	21,36	75,4 %	10,06	3,29	13,35	75,4 %

Tableau 2.6.
Calendrier de dépenses par composante [montants en millions d'UC]

Composante	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Total	% du total
1. Élargissement d'un accès équitable à l'EFTP	2,649	5,410	2,924	1,037	0,475	12,494	93,6 %
2. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles	0,054	0,110	0,060	0,021	0,010	0,254	1,9 %
3. Gestion du projet	0,127	0,260	0,141	0,050	0,023	0,601	4,5 %
Total, coût du projet	2,830	5,781	3,124	1,108	0,507	13,350	100,0 %

Tableau 2.7.
Calendrier de dépenses par source et catégorie de dépenses [montants en millions d'UC]

Catégorie de dépenses	Don FAD			Gouvernement érythréen	TOTAL des coûts	% devise
	Coût en devise	Coût en monnaie nationale	Total des coûts	Coût en monnaie nationale		
A. Biens	9,12	0,01	9,13	0,00	9,13	100,0 %
B. Travaux	0,94	1,69	2,63	0,68	3,31	28,3 %
C. Services	0,00	0,26	0,26	0,06	0,32	0,0 %
D. Charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,59	0,59	0,0 %
Total, coût du projet	10,06	1,96	12,02	1,33	13,35	75,4 %

2.5 Zone et population cibles du projet

Le projet a pour cibles un large éventail de bénéficiaires et une vaste zone. Il portera sur l'extension, la réhabilitation et l'équipement de trois établissements techniques existants, ainsi que l'équipement de trois établissements techniques privés. Dans un premier temps, les principaux bénéficiaires du projet seront les élèves de dixième année des établissements secondaires de l'ensemble du pays, qui sont au nombre d'à peu près 50 000. Parmi les autres bénéficiaires du projet figureront : i) les 180 enseignants de toutes les institutions techniques du pays qui seront retenus à des fins de formation ; ii) les adultes vivant près des institutions techniques, qui pourront choisir de se former ou de se recycler durant les congés dans certains modules de divers métiers ; iii) les populations locales qui choisiront de s'inscrire dans les programmes d'alphabétisme fonctionnel liés aux activités ou aux occupations des villages ou des communautés de la zone desservie par les établissements techniques ; iv) le secteur industriel, qui bénéficiera d'un approvisionnement régulier de 2 400 diplômés de qualité par an ; et v) les familles dont les gains d'une vie entière et la qualité de vie seront influencés positivement par les étudiants qui suivront les programmes d'EFTP et trouveront un emploi ou deviendront employeurs. En outre, les membres des communautés locales qui travailleront dans les chantiers de construction gagneront un revenu leur permettant de soutenir leur famille.

2.6 *Processus participatif durant l'identification, la conception et l'exécution du projet*

Une approche participative a été adoptée durant l'identification, la préparation et l'évaluation et elle sera poursuivie pendant toute la phase d'exécution du projet. Le projet a connu, dans sa conception, une participation étendue des principales parties prenantes dont la mise à contribution se poursuivra au cours de l'exécution. L'équipe du projet a procédé à de vastes consultations durant les missions d'identification, de préparation et d'appréciation préalable. Les points de vue des représentants du ministère des Finances, du Département de l'EFTP, du ministère de l'Éducation, du ministère du Travail et du Bien-être social, de l'Association des Érythréennes et d'autres bailleurs de fonds ont été sollicités. Le projet a remporté une large adhésion à tous les niveaux. Le ministère des Travaux publics réalisera les travaux de conception des trois établissements techniques existants, et préparera les coûts estimatifs et les documents d'appel d'offres en vue du processus d'appel d'offres. Cette approche participative sera maintenue durant l'exécution du projet. L'Association des Érythréennes, d'autres bailleurs de fonds, la fédération des employeurs et l'industrie fourniront conseils/assistance technique à l'équipe d'exécution du projet. Les établissements techniques existants et les parties prenantes à la mise en œuvre de l'EFTP seront représentés au Comité technique du projet. L'équipe de gestion du projet recevra en outre un appui technique des établissements techniques bénéficiaires lors de la préparation des programmes de travail, de la sélection des candidats à la formation, et du suivi de l'exécution des travaux de construction.

2.7. *Expérience du Groupe de la Banque et enseignements pris en compte dans la conception du projet*

2.7.1 La conception du projet a intégré les enseignements tirés d'opérations antérieures de la Banque et d'autres partenaires au développement dans ce secteur. Le projet a tiré parti des enseignements dégagés de l'exécution du projet en cours de la Banque relatif au secteur éducatif, qui appuie l'enseignement secondaire et de base et dont la mise en œuvre se déroule de façon satisfaisante, ainsi que des expériences acquises dans le cadre d'interventions financées par d'autres partenaires au développement. Au nombre de ces enseignements figurent les suivants : i) la pleine participation de l'organe d'exécution à la conception et à la mise en œuvre des activités du projet est essentielle pour assurer la réalisation des résultats du projet ; ii) une étroite coordination et harmonisation des activités avec d'autres partenaires au développement renforcent l'efficacité de l'utilisation des ressources ; à titre illustratif, l'élaboration des programmes d'études de l'EFTP et l'adoption de normes professionnelles pour l'Érythrée sont financées par l'Union européenne ; iii) l'existence d'une stable et efficace équipe de gestion de projet est cruciale pour l'exécution du projet ; iv) le suivi et l'évaluation sont essentiels pour gérer les risques et renforcer la réalisation des résultats ; et v) une supervision étroite des activités du projet par la Banque est cruciale pour le succès de l'exécution du projet.

2.7.2 Ces enseignements ont été pris en compte lors de la conception du projet : i) en collaborant avec la Cellule de gestion des projets du Programme en cours de développement du secteur de l'éducation, pour l'élaboration du projet ; ii) en aidant les dirigeants des établissements techniques existants à préparer une évaluation de leurs besoins dans le domaine à la fois de l'extension physique et du remplacement des machines vétustes ; iii) en confiant les principales activités de passation des marchés au personnel chargé des acquisitions du projet en cours relatif à l'éducation, qui ont atteint un niveau considérable de maîtrise des procédures de passation des marchés de la Banque ; iv) en recourant à l'expertise

du Département de l'EFTP pour renforcer la capacité de l'organe d'exécution en matière de suivi et d'évaluation ; et v) en prévoyant que la Banque supervise le projet au moins deux fois par an, pour appuyer adéquatement la mise en œuvre de la gestion du projet. L'expérience d'autres interventions en faveur de l'EFTP par d'autres partenaires au développement — dont la Banque — dans d'autres pays démontre par ailleurs que l'appui à la formation des enseignants, la fourniture d'équipements et d'assistance technique et la réhabilitation des installations améliorent la qualité des programmes d'EFTP offerts.

2.8 Principaux indicateurs de performance

L'atteinte de l'objectif de développement du projet sera mesurée au moyen des indicateurs présentés dans le Cadre logique axé sur les résultats. Les principaux indicateurs de performance en matière de suivi des progrès accomplis sur le plan de la réalisation des objectifs du projet sont décrits dans le cadre logique du projet. Il s'agit notamment des indicateurs de produits comme le nombre d'étudiants qui sortent des institutions d'EFTP avec les compétences requises, le pourcentage des diplômés qui trouvent un emploi en l'espace de six mois après la fin de leurs études ; et des indicateurs de réalisations comme le nombre d'institutions d'EFTP dont les conditions d'enseignement et d'apprentissage se sont améliorées ainsi que le renforcement des aptitudes et des compétences des diplômés de l'EFTP.

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Performance économique et financière

3.1.1 Le projet a des retombées économiques positives. La valeur actuelle nette de l'investissement dans l'EFTP est positive : elle s'établit à 4 798 341 dollars à un taux actuariel de 10 %. Cette valeur a été calculée en utilisant des hypothèses pessimistes, en vue de tester la robustesse et la durabilité des résultats de la simulation financière. La valeur actuelle nette est modeste, car les études étant gratuites dans les établissements techniques publics, le gouvernement ne perçoit aucune recette au titre des frais de scolarité. Bien vouloir se référer à la section B.7 des annexes techniques pour les hypothèses sous-jacentes du modèle de simulation financière.

3.1.2 L'investissement dans l'EFTP accroît le stock de main-d'œuvre qualifiée et renforce l'aptitude de celle-ci à s'adapter à de nouvelles technologies et innovations. La structure de l'économie érythréenne évolue rapidement en faveur de l'industrie et nécessite de ce fait une main-d'œuvre de niveau intermédiaire mieux préparée et dotée de capacités, de connaissances et de compétences en milieu de travail qui ne peuvent être acquises au niveau de l'enseignement primaire ou secondaire. Au stade actuel de développement, l'existence d'une bonne réserve de travailleurs ayant suivi une formation technique constitue une condition préalable pour attirer l'investissement étranger et une industrie axée sur les technologies qui peut transformer davantage l'économie et améliorer sa compétitivité grâce à la qualité de ses produits. En outre, l'investissement dans l'enseignement technique et professionnel stimulera l'activité commerciale et les innovations technologiques, en renforçant la capacité des techniciens à appliquer et à adapter les connaissances et processus existants et nouveaux. Le projet appuiera le renforcement de la capacité des institutions techniques nationales de produire la main-d'œuvre qualifiée requise. Par ailleurs, avec ce type d'appui, certains secteurs clés comme ceux de l'agriculture et de l'exploitation minière auront des travailleurs mieux formés, ce qui contribuera à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

3.1.3 Le projet contribuera à résorber le déficit de financement que présente le Plan stratégique du secteur de l'éducation et partant, à renforcer la capacité du pays d'atteindre son objectif d'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'EFTP. L'exigence de la scolarisation au niveau de l'éducation de base a relégué au second plan le financement tant de l'enseignement supérieur que de l'EFTP, à tel point que les interventions relatives à l'accès du Plan stratégique du secteur de l'éducation n'ont pas été financées. Le projet vient donc à point nommé en ce qui concerne la fourniture des financements requis pour l'EFTP.

3.2 Impacts environnementaux et sociaux

3.2.1 Impacts environnementaux. Les activités du projet ont une incidence très limitée sur l'environnement. Le projet est classé dans la catégorie II conformément aux directives environnementales de la Banque. Parmi les activités à mettre en œuvre dans le cadre du projet figurent des travaux de nouvelle construction et de réhabilitation sur trois sites existants, avec très peu d'incidence sur l'environnement. Lors de l'exécution des travaux de génie civil, les principes fondamentaux de protection environnementale seront respectés. Il s'agira notamment de mettre en place des mesures pour réduire : le risque de perturbation du sol, de perte de végétation et d'érosion pendant la construction ; la dégradation des sols due à l'extraction de matériaux de construction comme le sable et les pierres ; la poussière et le bruit produits par les activités de construction ; les risques professionnels encourus par les travailleurs chargés de la construction ; et les risques de pollution et d'accident liés aux déchets de laboratoire. Les impacts positifs du projet sur l'environnement sont notamment l'amélioration des installations sanitaires, grâce à la fourniture de toilettes.

3.2.2 Le résumé du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) décrivant les problèmes environnementaux du projet et les mesures d'atténuation qui seront mises en place durant l'exécution du projet a été examiné et adopté d'un commun accord avec les parties prenantes. L'équipe de conception du projet s'est rendue auprès de trois institutions existantes où se dérouleront les activités de construction, elle a passé minutieusement en revue — en collaboration avec les institutions et les autorités régionales — les options disponibles, et a prodigué des conseils, suivant le cas, sur les questions environnementales. Les institutions ont en outre soumis des informations sur les probables incidences environnementales des travaux, et les mesures d'atténuation qui seront mises en place. Les informations fournies portent notamment sur : 1) les mécanismes d'identification des conditions environnementales défavorables ; 2) les incidences sociales associées à la mise en œuvre des activités appuyées par le projet ; et 3) les mesures qui doivent être prises pour atténuer les incidences néfastes et les interventions susceptibles d'aider à améliorer l'environnement physique et social des établissements techniques. Les informations fournies seront davantage affinées, notamment en définissant les responsabilités des divers acteurs comme les directeurs des établissements et les élèves dans la résolution des problèmes environnementaux et sociaux. L'annexe B8 présente le résumé du PGES, lequel décrit les problèmes environnementaux du projet et les mesures d'atténuation qui seront mises en place durant l'exécution du projet.

3.2.3 Changement climatique. Le projet aura un impact négligeable sur le changement climatique. L'Érythrée est l'un des pays les plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, en raison principalement de ses capacités d'adaptation qui sont des plus faibles, et de sa situation géographique dans la zone aride et semi-aride de la région sahélienne en Afrique. Les prévisions de changement climatique du gouvernement indiquent que les températures pourraient augmenter de plus de 4 °C d'ici à 2050, réduisant ainsi la

quantité de l'eau disponible. Pour atténuer ces différents effets des activités du projet sur le climat, les installations à construire par le projet sont conçues de façon à consommer peu d'énergie de climatisation et d'éclairage. L'aération transversale et l'éclairage naturel sont utilisés dans la plupart des salles, à l'exception de celles où la ventilation mécanique est nécessaire. L'aménagement des infrastructures prévoit en outre des systèmes de drainage approprié des zones sujettes aux inondations. En outre, l'aménagement paysager ainsi que l'implantation d'herbes et d'arbres seront requis dans l'enceinte des établissements, comme moyen de contribuer au couvert végétal. L'eau de pluie sera captée et utilisée à des fins de nettoyage et de jardinage appropriés. L'énergie solaire est proposée comme source d'énergie pour le chauffage de l'eau et l'éclairage de certaines installations. En outre, le programme d'études révisé de l'EFTP a intégré des aspects du changement climatique comme la conservation de l'énergie, la conception de bâtiments efficaces au plan énergétique, l'utilisation de matériaux de construction ayant moins d'impact sur le changement climatique, la conservation de l'eau et la sensibilisation de tous les métiers de l'EFTP aux énergies renouvelables.

3.2.4 Genre. Les inscriptions à tous les cycles d'enseignement se sont accrues en Érythrée au cours de la dernière décennie, mais entre les élèves filles et garçons, il existe des disparités qui augmentent avec le niveau de scolarisation. Les filles sont sous-représentées au cycle secondaire et dans l'enseignement supérieur. À l'heure actuelle, les filles constituent environ 41 % de la population scolaire du secondaire et moins de 30 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Le faible niveau de participation des filles au supérieur est une conséquence de leur faible taux d'inscription aux cycles intermédiaire et secondaire, cette situation tenant principalement au nombre insuffisant d'établissements en milieu rural, auquel s'ajoute le problème des longues distances à parcourir pour aller à l'école, du refus des parents d'envoyer les filles à l'école dans certaines régions, de la pénurie des enseignantes — surtout aux cycles intermédiaire et secondaire — pouvant servir de modèles d'identification pour les filles, et des mariages précoces.

3.2.5 Le projet tient compte de la politique en matière de genre du gouvernement qui reconnaît le fait que le développement durable ne peut se réaliser sans la participation pleine et égale des filles et des enfants issus de ménages pauvres à tous les niveaux d'éducation. Les principales activités du projet à cet égard consistent notamment à : i) sensibiliser les communautés à la problématique du genre, en organisant des campagnes d'information et de mobilisation de la communauté ; ii) passer en revue le programme d'études et la documentation sur la parité hommes-femmes, afin de les rendre plus sensibles au genre au niveau de l'enseignement tant général que technique ; iii) accroître le nombre d'enseignantes dans les établissements, en veillant à ce qu'au moins 30 % d'élèves-professeurs soient des femmes, et à la poursuite des programmes d'orientation et de conseils en dixième année. D'autres mesures appuyées par le projet et visant à élargir l'accès des filles à l'enseignement sont notamment la fourniture d'installations d'internat pour les filles dans les établissements techniques des régions où la participation féminine à l'enseignement est particulièrement faible. Le projet proposé contribuera à la fourniture de ces installations d'internat et favorisera par ailleurs le système de famille d'accueil dans les communautés où sont situés les établissements, pour encourager les parents résidant dans des régions éloignées à laisser leurs filles suivre une formation professionnelle. Force est de relever que la mise en œuvre du quota de 30 % accordé aux filles à l'EFTP institué en 2001, combinée avec la politique érythréenne d'enseignement public gratuit à tous les niveaux, n'a pas conduit à une augmentation du nombre de filles qui passent à l'enseignement technique et achèvent leurs études aux niveaux désirés. Pour résoudre ce problème, le gouvernement bénéficiera d'une aide pour concevoir et expérimenter dans le cadre du projet un mécanisme incitatif novateur

ciblant les familles qui consentent à laisser leurs filles fréquenter une institution d'EFTP, et les tuteurs qui acceptent d'accueillir des élèves filles pendant qu'elles suivent leur formation dans un établissement d'EFTP. Ce mécanisme vise à combattre les effets culturels négatifs inhérents/typiques dont souffrent les jeunes filles qui fréquentent une institution d'EFTP loin de chez elles.

3.2.6 Impacts sociaux. Le projet prévoit de grandes réalisations en matière de réduction de la pauvreté. La pauvreté et la scolarisation sont fortement corrélées, la pauvreté étant à la fois la cause et l'effet de faibles niveaux de scolarisation. La pauvreté est généralisée en Érythrée où quelque 53 %¹ de la population vit sous le seuil de la pauvreté. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation primaire pour tous et à la parité filles-garçons dans l'enseignement secondaire constitue également un grand défi. En dépit des importantes augmentations des taux d'inscription, durant l'année scolaire 2007/2008, le taux brut de scolarisation au primaire ne s'élevait qu'à 67 % et le ratio de parité filles-garçons s'établissait à 0,7. Le gouvernement estime que ces problèmes peuvent être résolus dans le contexte d'un cadre général de politique couvrant les investissements dans les ressources humaines, par le biais de l'éducation et de la formation. En contribuant aux efforts gouvernementaux visant à développer la base des ressources humaines du pays, le projet facilitera l'acquisition des compétences de niveau intermédiaire dans le pays, grâce à son appui au renforcement des capacités didactiques des institutions d'enseignement technique, en ce qui concerne tout particulièrement les compétences liées à des métiers comme la construction, l'exploitation minière et l'agriculture. Ces compétences sont nécessaires pour promouvoir une croissance économique et un développement social durables. Concrètement, le projet créera des possibilités pour les couches plus pauvres de la population érythréenne, en augmentant le nombre de places disponibles pour le passage à l'EFTP. En conséquence, au niveau du ménage, l'accroissement de la productivité individuelle découlant de l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce à la formation régulière et aux cours du soir et de rattrapage dans les établissements techniques, peut conduire à une augmentation des gains et à l'amélioration de la qualité de vie.

3.2.7 Réinstallation involontaire. Le projet n'occasionnera pas de déplacement de populations. Les activités appuyées par le projet se dérouleront à l'intérieur d'institutions existantes.

IV. EXÉCUTION

4.1. Modalités d'exécution

Dispositifs institutionnels

4.1.1 Les modalités d'exécution du projet sont intégrées et participatives. L'organe d'exécution du projet sera le ministère de l'Éducation, qui agira par l'intermédiaire de la Cellule de gestion des projets, sous la supervision globale du Directeur général des affaires administratives et financières du ministère de l'Éducation. Tous les projets et interventions financés par les membres-organismes de financement de l'éducation pour appuyer le secteur sont coordonnés par la Cellule de gestion des projets. Le ministère de l'Éducation se chargera de la supervision technique, de la politique et du contrôle de la qualité des produits du projet.

¹ Édition 2009 du Rapport des Nations Unies sur le développement humain

Pour accroître la participation des parties prenantes engagées dans la fourniture de programmes d'EFTP, le gouvernement érythréen a créé un Comité technique du projet. Ce comité sera présidé par le directeur général de l'EFTP et aura pour membres les parties prenantes ci-après : un représentant de chacune des institutions participantes ; un représentant du ministère des Finances et du ministère des Travaux publics ; un représentant du secteur privé ; et trois agents techniques, dont un issu de la Direction des affaires administratives et financières et deux de la Direction de l'EFTP. Le Comité technique du projet sera tenu de se réunir sur une base trimestrielle.

4.1.2 La cellule d'exécution désignée est entièrement intégrée dans la structure institutionnelle et de gestion du ministère de l'Éducation et elle possède la capacité requise pour fournir le service. La Cellule de gestion des projets, qui exécute tous les projets financés par des donateurs dans le secteur éducatif, notamment l'actuel Programme de développement du secteur de l'éducation dont la date de clôture est fixée au 31 décembre, se chargera de la mise en œuvre du présent projet. La Cellule dispose actuellement d'un effectif composé d'un responsable de la gestion des projets, d'un ingénieur, d'un agent comptable et d'agents de passation des marchés, d'audit interne ainsi que de suivi et d'évaluation, qui ont géré des projets financés par des donateurs dans le secteur pendant plusieurs années et possèdent de ce fait la capacité et les ressources nécessaires pour fournir les services requis. La performance de la Cellule durant l'exécution des projets en cours a été jugée très satisfaisante. Des membres du personnel technique régional et de district aident la Cellule à superviser les activités de construction du projet.

Modalités de passation des marchés

4.1.3 La passation des marchés de tous les biens, travaux et services financés par la Banque s'effectuera conformément aux Règles de procédure de la Banque régissant l'acquisition des biens, des travaux et des services ou le cas échéant, aux Règles de procédure pour l'utilisation des consultants, à l'aide de documents types d'appel d'offres pertinents de la Banque. La Cellule de gestion des projets se chargera de la passation des marchés des biens, des travaux et des services. L'annexe B3 décrit les ressources, les capacités, l'expertise et l'expérience de la Cellule de gestion des projets-Programme de développement du secteur de l'éducation.

4.1.4 Les modalités de passation des marchés du projet sont résumées au tableau 4.1 :

Tableau 4.1
Modalités de passation des marchés

CATÉGORIE DE PROJET	Millions d'UC						
	Appel d'offres international		Autre		Liste restreinte		Total
1. TRAVAUX							
Travaux de génie civil (établissements existants)							
1.1 École technique d'Asmara			1,13	[0,94]			1,13 [0,94]
1.2 École technique de Winna			1,13	[0,95]			1,13 [0,95]
1.3 École technique de Mai-Habar			1,05	[0,87]			1,05 [0,87]
2. BIENS							
2.1 Mobilier pour 3 établissements techniques existants			0,21	[0,21]			0,21 [0,21]
2.2 Équipements pour 3 établissements techniques existants	8,44	[8,44]					8,44 [8,44]
2.3 Livres pour 3 établissements techniques existants	0,32	[0,32]					0,32 [0,32]

CATÉGORIE DE PROJET	Millions d'UC							
	Appel d'offres international		Autre		Liste restreinte		Total	
2.4 Matériel de référence pour les conseils sur le VIH			0,01	[0,01]			0,01	[0,01]
2.5 Véhicules pour 3 établissements techniques existants			0,16	[0,16]			0,16	[0,16]
3. SERVICES								
Services professionnels								
3.1 Conception des établissements techniques					0,06	[0,00]	0,06	[0,00]
Formation								
3.2 Formation des enseignants			0,13	[0,13]			0,13	[0,13]
3.3 Formation des chefs d'établissement			0,01	[0,01]			0,01	[0,01]
Assistance technique								
3.4 Audit externe pendant 5 ans					0,01	[0,01]	0,01	[0,01]
3.5 Études de suivi socioprofessionnel et mentorat					0,02	[0,02]	0,02	[0,02]
3.6 Études du marché du travail					0,05	[0,05]	0,05	[0,05]
3.7 Spécialiste de l'équipement					0,02	[0,02]	0,02	[0,02]
3.8 Consultants pour le rapport d'étape à mi-parcours et le rapport d'achèvement de projet					0,01	[0,01]	0,01	[0,01]
4. CHARGES D'EXPLOITATION								
4.1 Salaires			0,28	[0,00]			0,28	[0,00]
4.2 Produits non durables			0,12	[0,00]			0,12	[0,00]
4.3 Communications			0,04	[0,00]			0,04	[0,00]
4.4 Déplacements à Tunis (3 voyages aller-retour)			0,02	[0,00]			0,02	[0,00]
4.5 Indemnités quotidiennes lors des déplacements à Tunis (5 personnes)			0,01	[0,00]			0,01	[0,00]
4.6 Déplacements internes pour la supervision (recrutement, etc.)			0,12	[0,00]			0,12	[0,00]
4.7 Dépenses liées aux ateliers (composante 2)			0,01	[0,00]			0,01	[0,00]
4.8 Initiative du ministère de la Santé pour le renforcement de la capacité de lutte contre le VIH			0,01	[0,00]			0,01	[0,00]
COÛT TOTAL	8,76	[8,60]	4,44	[3,28]	0,16	[0,11]	13,35	[12,02]

[] Montants financés par la BAD. « Autre » : appel d'offres national, consultation de fournisseurs, négociations directes, liste restreinte, charges d'exploitation

Modalités de décaissement

4.1.5 **Le FAD utilisera trois méthodes de décaissement, à savoir celles i) du compte spécial, ii) du paiement direct et iii) de garantie de remboursement, conformément aux Règles de procédure relatives au décaissement.** La méthode du compte spécial sera utilisée pour les paiements relevant de la catégorie des biens, des services et des charges d'exploitation. La méthode du paiement direct servira pour les paiements de la catégorie des travaux, des biens et des services, et celle de garantie de remboursement pour les biens importés au cas où le fournisseur choisirait la méthode de paiement par ligne de crédit.

4.1.6 **Un compte en devises sera ouvert auprès d'une banque jugée acceptable par le Fonds, pour le décaissement des ressources du FAD destinées à financer les dépenses étrangères éligibles.** Un compte en monnaie nationale sera par ailleurs ouvert pour le dépôt des fonds provenant du compte en devises et destinés à financer les dépenses locales éligibles liées aux biens, aux services et aux charges d'exploitation. Un autre compte en monnaie nationale sera ouvert pour l'affectation des fonds de contrepartie du projet. L'ouverture de ces trois comptes bancaires sera une condition préalable au premier décaissement.

4.1.7 Un dépôt initial d'un montant correspondant à six mois d'activités — justifiées par un programme de travail approuvé par la Banque — sera effectué au départ dans le compte spécial. Les réapprovisionnements ultérieurs du compte spécial se feront sous réserve de présentation, par la Cellule de gestion des projets, de pièces justificatives suffisantes de l'utilisation d'au moins 50 % du dépôt/de l'avance précédent et de 100 % de toutes les avances plus anciennes, et moyennant l'élaboration du programme de travail convenu pour les six prochains mois, conformément aux règles de procédure de la Banque relatives aux décaissements. Pour veiller au respect de la réglementation financière convenue, les comptes spéciaux seront contrôlés dans le cadre de missions de supervision financière et d'audit du FAD.

Gestion financière (notamment l'audit)

4.1.8 Le risque lié à la gestion financière du projet a été jugé modéré. Conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra, le projet utilisera en partie les systèmes de gestion financière de l'Érythrée. Cette situation tient au fait que la Banque n'a pas encore évalué le système de gestion des finances publiques du pays. Une Cellule de gestion des projets a été créée et intégrée dans le ministère de l'Éducation pour l'exécution des projets, dont celui-ci. La Cellule dispose d'un comptable qualifié, qui est épaulé par trois autres membres du personnel compétents. Le comptable de la Cellule est placé sous l'autorité du coordinateur du projet, lequel relève à son tour du directeur des affaires administratives et financières du ministère. Une étude documentaire mettant à jour l'évaluation — effectuée en 2009 — de la gestion financière de la Cellule a été réalisée. La gestion financière, par la Cellule, de l'actuel Programme de développement du secteur de l'éducation a démontré que la Cellule dispose de systèmes financier, budgétaire et d'établissement de rapports financiers adéquats et jugés acceptables par la Banque, et qu'elle a en outre des procédures comptables bien établies ainsi que des logiciels pertinents et jugés acceptables par la Banque. Les systèmes financiers sont automatisés et les états financiers annuels sont préparés régulièrement. La Cellule de gestion des projets et le ministère ont une Cellule d'audit interne. Cette dernière intégrera le projet dans ses plans de travail annuels et communiquera les rapports d'audit interne à la Banque. Le risque lié à la gestion financière du projet a été jugé modéré (*se reporter à l'annexe technique B4 pour une analyse détaillée de la gestion financière*).

4.1.9 Pour assurer un contrôle efficace des dépenses du projet, la Cellule de gestion des projets tiendra des comptes de projet distincts qui devraient correspondre au budget du projet. Des comptes détaillés et séparés des dépenses de la Banque et de l'Etat doivent faciliter l'identification des dépenses par composante du projet, catégorie de dépenses et source de financement. Les comptes doivent clairement enregistrer les montants décaissés par la Banque et le gouvernement érythréen. La tenue des comptes et des grands livres du projet doit être séparée de celle de tout autre projet qu'exécuterait la Cellule de gestion des projets. Des auditeurs externes approuvés par l'auditeur général et jugés acceptables par la Banque auditeront les comptes du projet chaque année et à la fin du projet, en utilisant les termes de référence d'audit qui seront adoptés d'un commun accord entre le gouvernement et la Banque. Le rapport d'audit, assorti d'une lettre de recommandation, sera présenté chaque année à la Banque dans un délai de six mois à partir de la fin de l'exercice budgétaire de l'Érythrée.

4.2 *Suivi*

4.2.1 **Les mécanismes de suivi et d'évaluation en place sont adéquats pour assurer l'obtention de résultats.** L'agent de suivi et d'évaluation de la Cellule de gestion des projets se chargera du suivi et de l'évaluation des activités du projet. La Cellule de gestion des projets soumettra au FAD des rapports d'étape semestriels qui seront conformes au format établi et couvriront tous les aspects du projet, dans un délai de 30 jours à partir de la fin du deuxième et du quatrième trimestres. Ces rapports semestriels couvriront les progrès accomplis, mesurés à l'aune des indicateurs contenus dans le cadre logique du projet et le PGES. L'ingénieur du projet, appuyé par les ingénieurs régionaux, se chargera d'interpréter les éléments du PGES, de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de la préparation des rapports d'étape du PGES. Les responsables de la gestion du projet et le FAD prépareront et soumettront conjointement un rapport d'achèvement de projet, conformément au format recommandé par le FAD. Des rapports et précisions supplémentaires seront soumis au Fonds au besoin.

4.2.2 **Le mécanisme de suivi du gouvernement sera complété par les missions de supervision de la Banque.** Pour évaluer les progrès et fournir un appui à la mise en œuvre du projet, la Banque effectuera deux missions de supervision par an. Une revue à mi-parcours sera par ailleurs effectuée après deux années, pour évaluer les progrès. Le FAD se chargera d'entreprendre cette revue, en collaboration avec la Cellule de gestion des projets et la Direction de l'EFTP. Une approche participative sera encouragée dans le processus de revue. Le FAD tiendra compte de toutes les suggestions de modifications à apporter au projet le cas échéant, après des discussions durant l'examen à mi-parcours.

4.3 *Gouvernance*

Les pratiques en matière de gouvernance et les systèmes de contrôle en place en Érythrée sont satisfaisants. À en juger par les projets en cours de la Banque, il est clair que les pratiques de gouvernance et les systèmes de contrôle en place en Érythrée sont satisfaisants. Dans chacun des projets financés, la Cellule de gestion des projets a respecté les procédures de passation des marchés ainsi que celles de gestion financière et des contrats requises par la Banque. Jusqu'ici, les rapports d'audit et de supervision des projets en cours relatifs à l'éducation n'ont fait état d'aucune irrégularité. Dans le présent projet, les procédures de supervision et d'audit de la Banque seront appliquées durant toute la période d'exécution et elles fourniront les orientations souhaitées sur les améliorations des systèmes de contrôle interne.

4.4 *Durabilité*

4.4.1 **Les réalisations du projet sont fort susceptibles d'être maintenues.** Quatre raisons justifient cette affirmation. **Premièrement, le flux des élèves vers les institutions est garanti.** À l'heure actuelle, 70 % des élèves qui achèvent la huitième année ne peuvent être absorbés par les institutions postprimaires. L'enseignement technique est gratuit en Érythrée, aussi les contraintes financières entravant l'accès à l'EFTP sont-elles limitées. En outre, des programmes de mentorat ont été créés au niveau de l'éducation de base pour encourager les élèves à opter pour l'EFTP et la demande de compétences de niveau intermédiaire offertes par les institutions qui seront construites ou réhabilitées reste très élevée.

4.4.2 Deuxièmement, le projet contribue à aligner les diplômés de l'EFTP sur les besoins de l'industrie. Dans le cadre de la réforme, les employeurs qui sont les utilisateurs finaux des diplômés du système de l'EFTP participeront à la planification, à l'élaboration des programmes d'études et à la gestion de l'EFTP. Le savoir transmis dans le système de l'EFTP sera donc adapté aux besoins des employeurs ou de l'industrie en Érythrée. Cette approche répond aux paramètres de pertinence de la formation et renforce l'aptitude des diplômés qualifiés sortant des institutions d'EFTP à accéder facilement au marché du travail, soutenant ainsi l'investissement du gouvernement érythréen dans l'EFTP.

4.4.3 Troisièmement, le projet appuiera l'intégration de la formation en entrepreneuriat grâce à l'accroissement du stock des enseignants d'entrepreneuriat. L'investissement dans l'EFTP peut être davantage soutenu si l'accent est mis sur l'entrepreneuriat dans le cadre de la formation. L'intégration de la formation en **entrepreneuriat** permettra aux diplômés du système de l'EFTP d'être non seulement employés, mais aussi outillés pour travailler à leur propre compte à la fin de leurs études. Elle dotera les étudiants des compétences requises pour créer leurs propres entreprises. Les diplômés qui réussiront à le faire emploieront des jeunes locaux et formeront par ailleurs ceux-ci dans les métiers pertinents. L'avenir des diplômés de l'EFTP en ce qui concerne leur absorption par le marché du travail dépendra néanmoins de la croissance de l'économie et de l'extension subséquente de l'assise industrielle et manufacturière du pays. En tout état de cause, les diplômés possédant des compétences en entrepreneuriat sont mieux préparés pour participer à l'extension du secteur industriel et manufacturier de l'Érythrée.

4.4.4 Quatrièmement, l'incidence financière des activités du projet sur le budget ordinaire du secteur est négligeable. Les coûts liés à l'entretien des installations construites dans le cadre du projet sont estimés à 1,5 % des dépenses d'équipement et s'élèveront à environ 40 000 UC par an. Les dépenses récurrentes découlant des activités de construction n'augmenteront probablement pas les dépenses ordinaires de l'enseignement technique et professionnel de 0,2 % De modestes augmentations des dépenses renouvelables du sous-secteur devraient compenser ce léger accroissement des dépenses ordinaires dû au projet. L'analyse de la croissance du budget ordinaire des institutions d'EFTP montre qu'elle s'est établie en moyenne à 3 %, aussi le maintien de cette croissance des dépenses renouvelables à moyen terme fournira-t-il les financements requis pour couvrir les dépenses récurrentes dues au projet.

4.5 *Gestion des risques*

Les risques prévus sont négligeables, le projet proposé étant une intervention prioritaire du gouvernement au titre du FAD-12 et cohérent avec le programme plus général du gouvernement dans le cadre du Programme de développement du secteur de l'éducation. La gestion efficace du risque nécessitera un suivi des mesures appropriées d'atténuation définies lors de l'appréciation préalable et intégrées dans la conception du projet. Les mesures d'atténuation sont présentées dans les annexes techniques respectives du présent projet. Le tableau ci-après récapitule les risques et les mesures d'atténuation connexes prévues dans le projet.

Tableau 4.5
Risques et mesures d'atténuation

Risque	Note	Mesures d'atténuation
Probabilité que le coût lié à la satisfaction des besoins en dotation des établissements modernisés s'accroisse plus rapidement que le budget prévu.	F	Le Cadre de dépenses à moyen terme prendra en compte l'augmentation des coûts liés aux enseignants. Les prévisions salariales seront basées sur l'effectif réel majoré d'un facteur de croissance correspondant à l'augmentation de la masse salariale.
Dépassements de coûts durant l'exécution, qui peuvent être imputables au nombre important de ressources matérielles fournies.	F	Ce risque sera atténué en effectuant une opération minutieuse d'établissement des coûts durant l'appréciation préalable, en intégrant les provisions pour aléas et en respectant scrupuleusement les calendriers d'exécution.
Probabilité d'augmentation du coût d'entretien des équipements et des nouvelles infrastructures.	M	Le Plan stratégique du ministère de l'Éducation prévoit un cadre financier intégré dans lequel les dépenses d'équipement requises pour les composantes du programme et les incidences des charges récurrentes connexes sont prises en compte. En appuyant le plan global, l'aide proposée de la BAD fonctionnera implicitement à l'intérieur de ce cadre financier intégré.
Probabilité que l'offre et la rétention d'élèves filles et d'enseignantes des établissements d'EFTP et des écoles normales d'EFTP soient rendues difficiles par les faibles effectifs d'élèves filles venant du niveau inférieur du système éducatif.	M	Pour maintenir le flux des élèves vers ces établissements, le gouvernement érythréen appuiera l'institutionnalisation des programmes d'orientation professionnelle et de modèles à imiter au niveau de l'enseignement secondaire, et la mise en œuvre d'interventions visant à renforcer les compétences des enseignants au même niveau. Les cours de rattrapage seront encouragés dans les institutions d'EFTP pour réduire la probabilité d'abandon des élèves filles. En outre, des campagnes de sensibilisation seront utilisées pour inciter davantage de filles à se former dans les métiers de l'EFTP.

4.6 Création du savoir

4.6.1 Le projet contribuera à la création du savoir dans le pays. L'intervention de la Banque visant à appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour accroître la qualité des compétences de niveau intermédiaire réduira le déficit de compétences et renforcera l'aptitude de la main-d'œuvre à s'adapter aux nouvelles technologies. La fourniture d'équipements modernes et la formation des enseignants permettront d'accroître le niveau de l'EFTP afin de faire face aux exigences de l'ère numérique et informatique. L'adaptation des programmes d'études aux besoins de l'industrie et la formation au moyen d'équipements numériques et automatisés transformeront la gamme entière des filières de l'EFTP et la pulseront dans un monde industriel modernisé.

4.6.2 De même, à mesure que le développement de l'EFTP devient l'une des principales priorités de la Banque, les connaissances acquises dans le cadre du projet seront très utiles pour la conception et l'exécution des futurs projets et programmes d'EFTP de la Banque. Le projet appuiera la réalisation de travaux d'analyse dans le domaine de l'efficacité externe de l'EFTP ainsi que d'études du marché du travail, en vue d'aider le gouvernement à mettre au point un programme global pour le sous-secteur de l'EFTP et à effectuer une analyse du marché du travail pour identifier les déficits de compétences qu'il convient de combler afin de promouvoir le programme de croissance et les futurs investissements dans l'EFTP.

V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE

5.1 *Instrument juridique*

Le projet sera financé au moyen d'un don FAD.

5.2 *Conditions de l'intervention de la Banque*

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du protocole d'accord

5.2.1 Le protocole d'accord du don entrera en vigueur à sa signature par le bénéficiaire et le Fonds.

B. Conditions préalables au premier décaissement du don

5.2.2 **L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement sera subordonnée à l'entrée en vigueur du protocole d'accord et à la satisfaction, par le bénéficiaire, des conditions ci-après :**

- fournir au Fonds des preuves satisfaisantes au plan de la forme et du fond de attestant de l'ouverture d'un compte en devises et en monnaie nationale (« compte spécial ») auprès d'une banque jugée acceptable par le Fonds, en vue du dépôt des fonds du don ;
- fournir au Fonds des preuves attestant de l'ouverture d'un compte distinct en monnaie nationale pour le dépôt de la contribution de contrepartie du bénéficiaire ;
- fournir au Fonds des preuves attestant de l'approbation du PGES par l'autorité compétente.

C. Engagement

5.2.3 Le bénéficiaire s'engage par la présente à exécuter le PGES et à soumettre des rapports trimestriels, sous une forme jugée acceptable par le Fonds, sur l'état d'avancement de l'exécution en question.

5.3 *Conformité avec les politiques de la Banque*

Le présent projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque. Le projet proposé est cohérent avec la Stratégie à moyen terme de la Banque, la politique du secteur éducatif et la Stratégie de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie. Il est par ailleurs en harmonie avec le Document intérimaire de stratégie pays 2009-2011 du Groupe de la Banque pour l'Érythrée.

VI. RECOMMANDATION

Compte tenu des problèmes auxquels est confronté le sous-secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) en Érythrée, le projet proposé aidera à relever quelques-uns de ces défis en contribuant à l'amélioration de l'accès équitable aux programmes d'EFTP et en améliorant leur qualité et leur pertinence. Le projet proposé fournit une réponse pertinente et efficace à certains des défis et contraintes du système d'enseignement et de formation. Aussi la direction recommande-t-elle au Conseil d'administration d'approuver la proposition d'octroi d'un don de 12,02 millions d'UC au gouvernement érythréen aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays pour l'Érythrée

Érythrée - Indicateurs de développement

Indicateurs sociaux	Érythrée		Afrique	Pays en développement
	1990	2010 *		
Superficie (000 Km ²)	118		30 323	80 976
Population totale (millions)	3,2	5,2	1 031,5	5 658,7
Croissance annuelle de la population (%)	1,4	2,9	2,3	1,3
Espérance de vie à la naissance -Total (années)	48,1	60,4	56,0	67,1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	97,7	51,0	78,6	46,9
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	...	5,0	58,3	109,5
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	50,2	64,1
Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)	...	80,0	71,1	80,7
Taux de scolarisation au primaire (% brut)	20,8	48,3	102,7	107,2
Ratio Filles/Garçons au primaire (%)	94,2	83,0	91,7	96,2
Taux d'alphabétisation (% de la population >15 ans)	...	65,3	64,8	80,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	43,0	61,0	64,5	84,3
Accès aux services sanitaires (% de la population)	3,0	14,0	41,0	53,6
Valeur de l'IDH (Rang sur 169 pays)	n.a	n.a
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)	...	33,7
	Érythrée			
Indicateurs macroéconomiques	2000	2008	2009	2010
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)	170	270	278	...
PIB (Million de dollars courant)	706	1 380	1 857	2 117
Croissance du PIB réel (% annuel)	-3,6	-9,8	3,9	2,2
Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)	-6,9	-12,4	0,9	-0,7
Investissement intérieur brut (% du PIB)	22,0
Inflation (% annuel)	19,9	19,9	33,0	12,7
Solde budgétaire (% du PIB)	-39,6	-21,1	-14,7	-14,6
Commerce, Dette extérieure & Flux financiers	2000	2008	2009	2010
Variation en volume des exportations (%)	3,2	31,3	26,1	26,1
Variation en volume des importations (%)	-27,8	-13,2	1,0	-0,1
Variation des termes de l'échange	0,5	-32,9	3,6	-14,8
Balance commerciale (Million de dollars E.U.)	-291,8	-303,8	-318,6	-349,0
Balance commerciale (% du PIB)	-41,3	-22,0	-17,2	-16,5
Solde des comptes courants (Million de dollars E.U.)	-4,4	-75,5	-94,2	-30,8
Solde des comptes courants (% du PIB)	-0,6	-5,5	-5,1	-1,5
Service de la dette (% des exportations)	9,3	45,0	35,9	34,1
Dette extérieure totale (% du PIB)	46,6	61,9	48,2	43,5
Flux financiers nets totaux (Million de dollars E.U.)	183,4	137,8	149,2	...
Aide publique au développement nette (Mn de dollars E.U.)	175,8	143,6	144,8	...
Investissements nets directs (Million de dollars E.U.)	27,9	-0,2	0,0	...
Réserves internationales (mois d'importations)	0,6	1,3
Développement du secteur privé et infrastructures	2000	2005	2009	2010
Temps requis pour démarrer une affaire (jours)	...	76	84	84
Indice de protection des investisseurs (0-10)	...	4,7	4,7	4,7
Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)	8,4	8,4	8,2	8,2
Abonnés aux téléphones portables (pour 1000 hab.)	...	9,0	22,0	22,0
Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)	1,4	17,9	40,6	40,6
Routes asphaltées (% du total des routes)	21,8
Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km)

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

* Année la plus récente.

Dernière mise à jour : mai 2010

Tableau du portefeuille en cours de la BAD en Érythrée

Secteur : social

Projet	Type	Note	Montant en millions d'UC	Date d'approbation	Dernier délai de décaissement	% décaissé
Appui au Programme de développement du secteur de l'éducation	Prêt	2,0	13,60	Nov. 2004	Déc. 2011	37,8
Appui au Programme de développement du secteur de l'éducation	Don	2,0	5,03	Nov. 2004	Déc. 2009	100
Projet de développement de l'enseignement supérieur	Don	2,0	12,90	Mai 2010	Déc. 2014	20
TOTAL, APPROBATIONS			31,53			40,4 %

Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement dans le pays

Organisme	Projet	Période	Montant (millions)
FAD	Programme de développement du secteur de l'éducation	2004-2011	18,63 UC
Association internationale de développement	Programme de développement du secteur de l'éducation	2003-2011	32,70 DTS
Union européenne	Programme de développement du secteur de l'éducation	2005-2010	53,00 EUR
UNICEF	Programme de développement du secteur de l'éducation	2007-2009	07,70 USD
<i>Enseignement supérieur</i>			
Chine	Extension la faculté des sciences humaines et sociales	2008-2011	10,00 USD
Inde	Fourniture d'équipements de science et des technologies de l'information aux institutions d'enseignement supérieur	2009-2012	10,00 SUD
FAD	Projet de développement de l'enseignement supérieur	2010-2015	12,90 UC

Carte de la zone du projet



La carte ci-dessus a été fournie par la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part de la Banque et de ses membres aucun jugement concernant le statut juridique d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

Annexe V.PGES

RÉSUMÉ DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Titre du projet : Projet d'appui à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels N° du projet : P-ER-IAE-001

Pays : **ÉRYTHRÉE**

Département : OSHD

Division : OSHD. 2

a) Brève description du projet et principales composantes environnementales et sociales

- Réhabilitation de 3 établissements techniques existants

b) Principaux impacts environnementaux et sociaux

Impacts positifs

- amélioration de l'eau potable dans les nouveaux établissements techniques ;
- réduction de l'incidence des maladies d'origine hydrique comme le choléra, etc. ;
- amélioration des installations sanitaires grâce à la fourniture de toilettes ventilées.

Éventuels impacts négatifs :

- Les travaux de nouvelle construction et de réhabilitation sur les sites existants occasionneront la perte de végétation, l'érosion du sol, l'émission de la poussière et du bruit
- Léger risque de pollution des eaux souterraines et de contamination du sol

Programme d'amélioration et d'atténuation

Les mesures d'atténuation ci-après représentent les principales lignes générales du PGES et feront partie intégrante du projet :

- des latrines améliorées à fosse autoventilée seront construites dans les établissements pour assurer une élimination convenable des déchets solides ;
- pour éviter la contamination des ressources hydriques, les points d'eau seront conçus et construits de façon à assurer un bon drainage des eaux d'égout et à empêcher toute possibilité de stagnation d'eau qui est susceptible de poser un risque de contamination des eaux souterraines et de création de sites de reproduction des moustiques, des mouches et d'autres insectes ;

- les arbres existants sur les sites des établissements seront préservés en vue de protéger le sol, de fournir de l'ombrage et de servir de pare-vent ;
-

- le terrain fera l'objet d'un aménagement paysager et des collecteurs d'eaux pluviales seront fournis
-

c) Programme de suivi et initiatives complémentaires

- Les dirigeants des écoles et le ministère compétent assureront le suivi de toutes les questions relatives à la protection de l'environnement dans les établissements techniques tant nouveaux qu'existants ;
-

- Les missions de supervision de la Banque suivront l'exécution du PGES.
-

d) Dispositifs institutionnels et besoins en matière de renforcement des capacités

- La Cellule de gestion des projets, placée sous l'autorité du ministère de l'Éducation, prescrira à tous les consultants le respect des directives conçues pour sauvegarder et améliorer l'environnement physique.
-

e) Consultation du public et exigences en matière de divulgation

- La Cellule de gestion des projets, placée sous la supervision du ministère de l'Éducation et des autorités des districts du projet, organisera de temps à autre des événements pour faire connaître les activités du projet
-

- Le projet est conçu pour fonctionner suivant une approche participative dans laquelle la mise en œuvre de toutes les activités s'effectuera en étroite collaboration avec les communautés locales, afin d'accroître leur sentiment d'appropriation des installations améliorées qui seront fournies dans le cadre du projet.
-

f) Coût estimatif

- 10 000 dollars pour l'étude d'impact environnemental et le suivi pendant 5 ans
-

g) Calendrier d'exécution et établissement de rapports

Le PGES sera mis en œuvre sur la base du calendrier d'exécution du projet, toutes les activités étant intégrées dans la conception du projet. Les responsables de la gestion du projet et la Banque devront s'attaquer sans retard aux problèmes qui seront signalés dans les rapports d'étape semestriels.